

NOUS

**ENSEIGNANTS, ÉDUCATEURS, ARTISTES, PARENTS, CITOYENS,
PROFESSIONNELS ET MILITANTS DE L'ÉDUCATION, DES ARTS
ET DE LA CULTURE** PRENONS ENSEMBLE L'INITIATIVE D'UN

MANIFESTE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DURABLE ET CONCERTÉE

À L'APPROCHE D'ÉCHÉANCES ÉLECTORALES MAJEURES

NOUS DÉNONÇONS ►► La **discontinuité** de l'action de l'État au gré des alternances démocratiques ►► L'**érosion** actuelle des budgets de l'État consacrés aux arts et à la culture dans leur dimension éducative ►► Les **écarts** entre les paroles et les actes.

FACE À UNE VISION RÉDUCTRICE ET NORMALISATRICE DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE,
NOUS VOULONS que l'éducation de nos enfants **réconcilie et valorise**
toutes les formes d'intelligence.

FACE AUX ASSAULTS QUOTIDIENS DE LA MARCHANDISATION,
NOUS VOULONS que nos enfants **apprennent à distinguer une œuvre d'un produit.**

DANS UNE SOCIÉTÉ DU DIVERTISSEMENT ET DE LA MÉDIATISATION,
NOUS VOULONS que nos enfants **aient toujours le choix des arts et de la culture.**

DANS UNE SOCIÉTÉ FRAGMENTÉE,
NOUS VOULONS que la **diversité des esthétiques et**
des pratiques soit une chance et une arme contre les déterminismes.

**NOUS AFFIRMONS
QUE LE CHANTIER
DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE
DOIT ÊTRE UNE
PRIORITÉ
NATIONALE**

DE QUELLE ÉDUCATION ARTISTIQUE PARLONS-NOUS ?

Devant les phénomènes de mode et d'affichage d'un apparent consensus, nous éprouvons le besoin de définir à nouveau l'éducation artistique.

NOUS AFFIRMONS qu'elle conjugue trois expériences qui se nourrissent mutuellement :

►► **La fréquentation des œuvres.** Cette pratique culturelle doit pouvoir se développer dans la régularité et la durée, organiser la rencontre équilibrée du patrimoine et des arts contemporains. Abordée avec ou sans préalable, toujours suivie d'échanges, elle est soutenue par un accompagnement, une médiation.

►► **La pratique d'un art.** De la sensibilisation à l'atelier régulier ou soutenu, la pratique artistique en amateur doit permettre de se confronter individuellement et collectivement à un processus de création.

►► **La rencontre avec des professionnels.** La fréquentation d'artistes, de techniciens et d'artisans des métiers artistiques doit permettre la transmission de connaissances, de savoirs et de techniques, et doit contribuer à se représenter leur place et leur fonction dans la vie sociale, économique et politique.

(1) L'enseignement artistique apprend une technique artistique à travers des codes précis (musicaux, picturaux, géométriques, linguistiques, chorégraphiques, etc.) et des connaissances historiques et culturelles dans un champ donné.

(2) L'action culturelle est une action d'accompagnement et de formation des publics afin d'élargir l'accès à l'œuvre d'art.

NOUS AFFIRMONS qu'elle conjugue nécessairement un projet pédagogique, un projet artistique et un projet culturel dans un cadre éducatif partagé. Sa mise en œuvre concerne tous les professionnels et les acteurs des métiers de l'éducation, des arts et de la culture comme tous les responsables et les élus des politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales.

La dynamique de projet permet de vivre une expérience humaine et collective fondée sur un engagement de réalisation, de transmission et de partage. Cette traversée et cette gestion des incertitudes est formatrice en soi.

La dynamique de partenariat, dans le respect des singularités de chaque partenaire, garantit :

- **Le croisement** des expériences,
- **Les transversalités** entre des champs et des disciplines,
- **La complémentarité** des compétences et des expertises.

De fait, l'éducation artistique diffère de l'enseignement artistique ⁽¹⁾ comme de l'action culturelle ⁽²⁾.

CE DONT NOUS SOMMES CONVAINCUS

L'éducation artistique contribue à la construction et à l'épanouissement de chaque individu tout en créant du lien social et politique. Un foisonnement d'expériences, de la maternelle à l'université, mais aussi dans le champ social, a fait la preuve des apports fondamentaux de l'éducation artistique à la construction de l'individu.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE PERMET À CHACUN DE :

►► **Développer** son intelligence sensible et créative.

►► **Enrichir** sa pensée, ses connaissances.

►► **Accéder** au sens, à l'imaginaire, au symbolique.

►► **Élargir** sa sensibilité, dépasser l'émotion immédiate et primaire.

►► **Exercer** son expression, son jugement critique et esthétique.

►► **Comprendre** le monde à travers ses représentations, découvrir d'autres cultures.

►► **Développer** l'écoute, la réceptivité et le respect des autres.

►► **Apprendre** les valeurs de la coopération plutôt que celles de la compétition.

►► **Se connaître** soi-même et se définir dans sa singularité.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE EST DONC UN DES MOYENS DE CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ QUI :

►► **Offre** à tous un destin commun dans la République, et place la laïcité au cœur de ses valeurs.

►► **Donne** sa chance à chacun quelle que soit son origine sociale et culturelle.

►► **Ne stigmatise ni ne courtise** la jeunesse, mais accueille et encourage son expression.

►► **Promeut** une culture démocratique, ouverte sur la diversité, le partage de sens et la solidarité, une culture d'intérêt général pour rééquilibrer les logiques exclusivement mercantiles.

CE QUE NOUS VOULONS

PARCE QUE l'éducation artistique n'est toujours pas accessible à tous, nous exigeons qu'elle soit au cœur d'un projet national d'éducation garanti par les politiques publiques.

Les enfants et adolescents en âge d'être scolarisés et les jeunes en formation doivent être les acteurs et les bénéficiaires prioritaires de l'éducation artistique.

PARCE QU'elle est fréquentée par tous et s'adresse à tous, l'École doit promouvoir et garantir l'éducation artistique.

L'École est le premier établissement artistique et culturel, dès lors qu'elle est ouverte sur son territoire et s'inscrit dans une dynamique partagée de projet et de partenariat.

NOUS DEMANDONS QUE :

- **Le système éducatif** français soit fondé sur le développement des diverses formes d'intelligence (cognitive, spéculative, sensible, sociale, coopérative...)
- **L'inscription** de l'éducation artistique et culturelle dans le socle commun des connaissances et compétences pour tous les jeunes de la Nation soit traduite en termes de moyens et de mise en œuvre.
- **Les projets** d'école et d'établissement intègrent cette nouvelle mission.

PARCE QUE l'éducation artistique n'est pas accessible à tous, nous exigeons qu'elle soit au cœur des projets territoriaux garanti par des politiques publiques.

La démocratisation des arts et de la culture doit continuer de progresser dans une dynamique de démocratie culturelle fondée sur la participation active des habitants d'un territoire à la vie culturelle et artistique.

CET OBJECTIF IMPLIQUE :

- **La multiplication des partenariats** entre artistes, établissements culturels, scolaires, éducatifs, et structures de jeunesse et de loisir.
- **Une harmonisation** et une prise en compte des temps de travail, de loisir et d'éducation en terme de continuité.
- **Des mesures de soutien** et d'accompagnement des pratiques artistiques en amateur en lien avec les établissements artistiques et culturels.
- **Des mesures de péréquation** permettant de tendre vers l'égalité des territoires.
- **La création** d'instances de coordination départe-

mentale et régionale permettant la dynamisation et le pilotage de projets partenariaux de territoire.

Une telle ambition mérite qu'une dynamique nationale, relayée par les services déconcentrés de l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales, repose sur une implication concertée des politiques de la culture, de l'éducation, de la ville, de la jeunesse et de la vie associative.

PARCE QU'il faut garantir la place de l'artiste dans les projets d'éducation artistique.

IL EST TEMPS d'admettre que lorsque des artistes ou des techniciens des métiers artistiques interviennent dans un projet d'éducation artistique, ils le font à titre professionnel, au nom de leur expérience.

IL EST TEMPS de reconnaître que cet acte professionnel repose sur deux dimensions majeures : l'accompagnement d'un travail de création, la transmission d'un art.

IL EST DONC URGENT que les différentes réglementations soient mises à jour et harmonisées pour s'adapter à cette priorité politique qu'est l'éducation artistique.

PARCE QU'une éducation artistique durable doit pouvoir s'appuyer sur des actions simples à tous les niveaux de décision.

PÉRENNITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques, de l'État et des collectivités territoriales, doivent nous permettre de travailler dans la durée.

L'éducation artistique s'appuie sur des moments partagés entre artistes, enseignants, éducateurs et acteurs culturels qui ont aussi besoin de se connaître pour trouver le juste équilibre de leur collaboration.

Elle transforme le rapport au monde et aux autres par une lente maturation dont les effets ne sont perceptibles qu'à long terme.

DÉVELOPPEMENT DE RECHERCHES SUR L'ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

De nombreux témoignages ont mis en évidence les apports positifs de l'éducation artistique. Nous avons besoin d'outils d'évaluation pertinents, qui ►►►

►► tiennent compte d'aspects quantitatifs et qualitatifs grâce à des modalités multiples :

►► **Évaluation croisée.** Elle n'appartient pas aux seuls enseignants, mais doit faire l'objet d'un travail conjoint avec les professionnels des arts et de la culture. L'évaluation peut porter sur les connaissances, les savoir-faire, les attitudes, et chacun peut y contribuer selon ses compétences.

►► **Évaluation analytique globale et/ou sensible.** Le travail artistique ne peut en aucun cas être enfermé dans des schémas figés. L'évaluation de l'éducation artistique doit s'appuyer aussi sur l'analyse de la perception, et faire émerger le parcours effectué autant que la seule acquisition de savoirs.

FORMATION

Les professions communément impliquées dans l'éducation artistique sont :

- **Les partenaires artistiques** (artistes, directeurs de structures...)
- **Les partenaires éducatifs** (enseignants, directeurs d'établissements...)
- **Les partenaires jeunesse** (animateurs...)

Chacune de ces professions doit pouvoir trouver dans sa formation initiale et continue une prise en compte de l'éducation artistique comme une part normale de son activité professionnelle.

Il est indispensable que la formation de tous les acteurs du champ de la sensibilisation aux arts comporte obligatoirement une dimension d'éducation artistique et de dynamique de projet.

L'éducation artistique met en présence des artistes, des éducateurs, des enseignants ou des animateurs qui doivent bénéficier de formations communes pour optimiser leur partenariat.

NOUS

**ENSEIGNANTS, ÉDUCATEURS, ARTISTES,
PARENTS, CITOYENS, PROFESSIONNELS
ET MILITANTS DE L'ÉDUCATION,
DES ARTS ET DE LA CULTURE.**

À l'initiative du **Forum Permanent pour l'Éducation Artistique**,
ce texte est approuvé à ce jour par :

**ANRAT, ARCADI, ATEJ, Biennale Théâtre Jeunes Publics/Lyon,
danse sur cour, EAT, FCPE, Ligue de l'enseignement,
Les Enfants de cinéma, L'oiZeau rare,
La Maison des écrivains, OCCE, PEEP,
Scène(s) d'enfance et d'ailleurs,
SE-UNSA, SNUipp/FSU,
SYNDEAC, UNSA-Education.**